



TABLE DES MATIÈRES

- 3 Mot de la directrice générale et de la présidente
- 4 Nos origines
- 4 Notre vision
- 4 Notre mission
- 4 Nos valeurs
- 5 Le Cégep Garneau c'est...
- 6 Quelques faits saillants de l'année 2016-2017
- 7 Plan stratégique 2014-2019 - Bilan de l'an 3
- 14 Nos étudiants à l'international
- 15 La réussite
- 17 Quelques chiffres sur les Étans
- 18 Les diplômés
- 19 Reddition de comptes
- 22 Les états financiers
- 24 Les instances au 30 juin 2017
- 26 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA PRÉSIDENTE

S'il n'y a qu'un seul fait pour lequel l'imaginaire collectif restera marqué, c'est sans nul doute cette nouvelle bibliothèque, lumineuse, spectaculaire et fonctionnelle dont le Cégep Garneau s'est doté cette année! Une collaboration exemplaire, de tous les groupes, de tous les horizons. Et une réussite sur tous les plans.

On a, aussi, installé un climat de confiance, créatif, associé autant à l'individu qu'à la communauté : le programme de santé, sécurité, mieux-être au travail et aux études a été primé à maints égards parce qu'il rejoint le personnel et les étudiants, qu'il s'impose dans nos vies par sa vitalité et son bon sens. Ce sera, aussi, l'année où notre institution est devenue *Cégep sans fumée*.

Enfin, le *Plan de gestion des déplacements* en a surpris plus d'un, jamais une organisation n'aura montré plus de détermination à développer une approche systémique visant à réduire son empreinte écologique... et à former des citoyens responsables.

L'an 3 de notre *Plan stratégique* a été positif, fructueux, nous avons su nous distinguer, affirmer la qualité de notre formation, faire preuve d'une capacité à innover exceptionnelle.

Le Cégep est en position privilégiée et peut compter sur un personnel compétent et dévoué. Le Conseil d'administration a réalisé son mandat avec intérêt et rigueur. Nous remercions chacune des personnes qui font que le Cégep Garneau est cette fière institution.



Andrée Pelletier
Présidente du Conseil d'administration



Denise Trudeau
Directrice générale

NOUVELLE PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Andrée Pelletier est une personne de grande conviction qui s'investit dans la culture et l'éducation avec la volonté de créer un mieux-être social.

Entrepreneure, engagée, diplômée du Cégep Garneau où ses deux enfants ont aussi étudié, elle a gardé un lien privilégié avec une institution qui lui tient à cœur.



NOS ORIGINES

François-Xavier Garneau est né à Québec le 15 juin 1809. À 16 ans, il entre comme clerc dans l'étude d'Archibal Campbell pour obtenir le titre de notaire en 1830. Son Histoire du Canada fera de lui le plus influent historien du XIX^e siècle dans son pays. Avec ce grand livre, il a voulu, à cette époque, faire mentir le rapport de Lord Durham qui qualifiait le Bas-Canada « de peuple sans histoire et sans littérature ».

NOTRE VISION

À Québec, nous serons un Cégep de premier choix. Nous serons connus pour la qualité de notre formation, pour notre milieu stimulant, avant-gardiste et engagé dans la communauté. Nous accueillerons toute personne motivée par le succès et la réussite des études et prête à vivre une expérience exceptionnelle. Nous offrirons un environnement sain, convivial et attentif au développement et au bien-être de ses étudiants et de son personnel.

NOTRE MISSION

Ancré en enseignement supérieur, le Cégep Garneau a pour mission première de former des étudiants, jeunes et adultes, compétents, engagés et responsables. Il contribue à la prospérité de la société par la formation de citoyens instruits.

Engagé dans sa communauté et préoccupé par les enjeux mondiaux, le Cégep Garneau encourage le partage des connaissances et des expertises, de même que le développement de nouveaux savoirs. Sa vocation éducative le conduit à favoriser la réussite scolaire, personnelle et professionnelle.

NOS VALEURS

Notre communauté collégiale fonde ses actions sur les valeurs suivantes :

LA FIERTÉ

d'être un établissement d'enseignement supérieur

L'ENGAGEMENT

des étudiants dans leurs études et du personnel dans son travail

L'ENTRAIDE

entre les étudiants et entre les membres du personnel

LA CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION

pour se développer

LA COOPÉRATION

au sein de la communauté collégiale, ainsi qu'avec nos partenaires du Québec et du monde

L'OUVERTURE

à la diversité



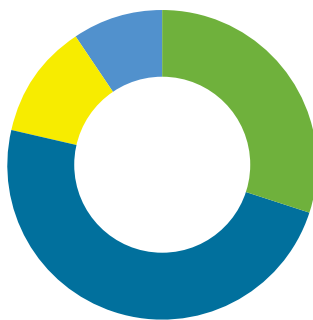
LE CÉGEP GARNEAU C'EST...

LES EFFECTIFS AU RÉGULIER : 5 660 ÉTUDIANTS



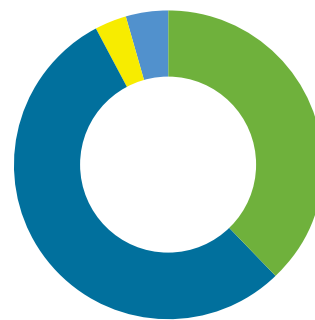
SECTEUR TECHNIQUE : 2 935

- Techniques de design d'intérieur : 212
- Techniques de l'informatique : 131
- Techniques de bureautique : 109
- Gestion de commerces : 365
- Techniques de comptabilité et de gestion : 169
- Techniques de la logistique du transport : 54
- Techniques de la documentation : 97
- Techniques d'intervention en délinquance : 304
- Techniques policières : 233
- Techniques juridiques : 294
- Soins infirmiers : 556
- Techniques d'orthèses visuelles : 128
- Techniques de physiothérapie : 157
- Techniques d'hygiène dentaire : 126



SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE : 2 240

- Sciences de la nature : 708
- Sciences humaines : 1 023
- Arts, lettres et communication : 270
- Baccalauréat international : 239

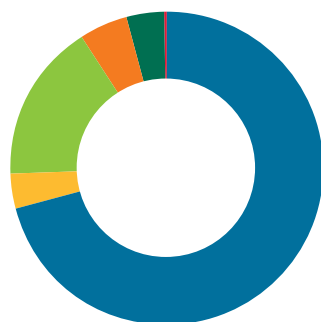


AUTRES : 485

- Tremplin DEC - Intégration au collégial : 167
- Tremplin DEC - Passage interprogramme : 286
- Tremplin DEC - Francisation : 14
- Préalables universitaires : 18

* Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 01 avril 2016 au 31 mars 2017 n'excède pas celui de la période référence du 01 janvier au 31 décembre 2014.

LE PERSONNEL : 878 MEMBRES



- Personnel enseignant : 585
- Personnel enseignant - Formation continue : 78
- Personnel de soutien : 140
- Personnel professionnel : 42
- Personnel cadre : 31
- Personnel hors cadre : 2

QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2016-2017

L'ANNÉE OÙ LE CÉGEP SE DOTA D'UNE EXTRAORDINAIRE BIBLIOTHÈQUE

Réinventer la bibliothèque : on ne pouvait rêver d'objectif plus ambitieux, qui devait répondre aux attentes des usagers actuels ou futurs! Blanche, lumineuse, axée sur le concept de nordicité, cette bibliothèque marque l'imaginaire. L'investissement de 5 millions de dollars a fait l'objet d'une campagne majeure de financement où le personnel, les étudiants et les parents ont été de véritables mécènes.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE : MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE!

Le *Plan de gestion des déplacements*, lancé à l'automne, a immédiatement été mis en œuvre mais d'abord en documentant le sujet : une vaste enquête a été menée afin de connaître quelles sont les habitudes des étudiants et du personnel, mode de transport, horaire, trajets, besoins. Sur cette base solide, on a signé une entente avec Covoiturage.ca et Communauto. On a établi les bases d'un laissez-passer institutionnel à l'intention des nouveaux étudiants à l'enseignement régulier, à qui on offrira un mois de transport collectif à leur entrée au Cégep Garneau. Le transport actif fera l'objet de projets dont l'un qui se traduira par la *Zone vélo*, l'an prochain.

CÉGEP 100 % SANS FUMÉE!

Le Cégep Garneau a obtenu maintes distinctions à la suite de son programme santé, sécurité, mieux-être au travail et aux études. Reconnu *Entreprise en santé – Élite* après un audit du Bureau de normalisation du Québec, le Cégep Garneau peut se vanter à juste titre. C'est dans cette foulée, et après consultation, que le Cégep devenait officiellement *Cégep sans fumée*. Dépassant les exigences de la Loi, il est interdit de fumer ou vapoter sur l'ensemble du campus. Une campagne de sensibilisation et de soutien accompagne ce virage.

CONFIRMATION DE PROJET : 9 M \$ POUR LE CENTRE SPORTIF

Des études et un argumentaire solides ont permis de décrocher une subvention de 7 millions de dollars auprès du Ministère afin de réaliser une importante mise à niveau du Centre sportif. Les consultations ont rapidement démarré afin d'ouvrir le chantier, qu'on estime à 9 millions de dollars, dès l'an prochain.

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Le *Plan d'action institutionnel* de l'an 3 compte 21 engagements stratégiques et 46 indicateurs. Au 30 juin 2017, 65 % des indicateurs visés pour l'année 2016-2017 avaient été atteints. Au niveau sectoriel, 85 % des 98 indicateurs identifiés dans le *Plan d'action institutionnel* ont été atteints.



PLAN STRATÉGIQUE 2014-2019

UN PLAN ISSU D'UN MILIEU MOBILISÉ PAR SON AVENIR - BILAN DE L'AN 3

ASPIRATION FORMER UN MILIEU DE VIE CONVIVAL, STIMULANT ET EN SANTÉ

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état complet de bien-être physique, mental et social ».

Au cours de l'année 2010, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des cégeps ont réalisé un portrait de la santé des jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans. Deux constats sont alors mis en évidence : si la majorité des jeunes sont globalement en bonne santé, ils adoptent par ailleurs des comportements susceptibles d'agir négativement sur leur santé. Une alimentation inadéquate, la sédentarité, le tabagisme et un stress quotidien élevé constituent des exemples de ces comportements.

Au mois de juin 2013, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport rend public son livre vert *Le goût et le plaisir de bouger; vers une Politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique*. Sa volonté consiste à mettre la pratique de l'activité physique, sportive et les loisirs au cœur de la vie étudiante. Dès lors, les cégeps demandent à ce que les jeunes âgés de 17 à 24 ans soient inclus dans la politique comme cible d'action prioritaire. En tant qu'établissements d'enseignement supérieur, ils souhaitent que leur rôle en matière de santé et de bien-être soit reconnu par cette politique.

Le Cégep Garneau adhère entièrement à cette orientation et souhaite qu'elle puisse également englober la santé et le mieux-être de son personnel. En effet, si la santé des jeunes doit être au cœur de la vie étudiante, la santé et le bien-être du personnel doit aussi constituer une priorité de vie personnelle et professionnelle. Il est aujourd'hui bien connu que la surcharge de travail et le stress nuisent au bien-être physique et mental des personnes. Plus d'une fois, des impacts négatifs ont été observés sur la réussite étudiante, le rendement professionnel, l'absentéisme, les invalidités et les fluctuations de la main-d'œuvre. Or, les étudiants et le personnel du Cégep Garneau ne sont pas à l'abri de ce type de difficultés, et c'est pourquoi la santé et le mieux-être doivent être pris au sérieux. Ils constituent par le fait même un enjeu de taille pour le Cégep.

Depuis environ deux ans, le Cégep Garneau a amorcé un virage vers une culture de la santé et du mieux-être. Étudier et travailler dans un milieu sain, stimulant et dynamique sont de grandes motivations pour le Cégep. Si le recrutement d'étudiants motivés et celui d'un personnel qualifié sont au nombre des priorités institutionnelles, l'engagement des étudiants dans leurs études et du personnel dans son travail, la persévérance, l'accomplissement personnel, la réussite scolaire et professionnelle en constituent les grands défis.

À la suite de consultations, le personnel et les étudiants ont fortement associé le bien-être physique, mental et social au succès des études et à celui du travail. Ils ont exprimé leur souhait de faire du Cégep Garneau un milieu de vie unique où il fait bon étudier et travailler. Ils demandent au Cégep de se préoccuper sérieusement de la santé et du mieux-être des membres de sa communauté afin que celle-ci puisse évoluer dans un environnement agréable et favorisant l'épanouissement des individus. Ils s'attendent à ce que cet environnement intègre les principes du développement durable et qu'il soit soucieux de son empreinte écologique.

ENGAGEMENTS

Programme de santé, sécurité et mieux-être aux études et au travail : obtention de la certification Élite

Le Programme santé, sécurité, mieux-être au travail et aux études a été adopté en décembre 2016. Fort de son double volet, puisqu'il rejoint autant les étudiants que le personnel, ce programme a démarré avec une énergie créatrice.

On avait installé, l'an dernier, les bases qui permettraient d'atteindre la prestigieuse certification *Entreprise en santé – Élite*, décernée par le Bureau de normalisation du Québec qui a évalué favorablement les processus de prévention, de promotion et des pratiques organisationnelles de l'organisation.

Le Cégep Garneau a aussi été lauréat du prix *Milieu de travail d'exception* qui récompense neuf organisations à travers le Canada, dans les catégories petites, moyennes et grandes entreprises parmi les sociétés ouvertes et privées, les organisations du secteur public ou les organismes sans but lucratif. Le prix *Milieu de travail d'exception* reconnaît l'excellence des organisations qui favorisent l'engagement, la productivité et la santé de leur main-d'œuvre. À cette fin, les employés ont dû répondre à un bref sondage confidentiel portant sur leur santé physique et mentale et sur des aspects de leur vie personnelle et professionnelle qui sont tous des éléments de la santé globale influant sur leur engagement et leur productivité. Ils ont ensuite reçu une évaluation personnelle leur indiquant certains points à améliorer et leur fournissant des ressources qui les motivent à agir.

Notre vision du transport collectif et actif

Le Cégep Garneau a entrepris, dès automne, dans la foulée de son *Plan de gestion des déplacements*, en appui au *Plan de mobilité durable* de la Ville de Québec, une vaste enquête afin de connaître quelles sont les habitudes des étudiants et du personnel : mode de transport, horaire, trajets, besoins. 70 % des étudiants sont détenteurs d'un permis de conduire et de ceux-ci, 59 % sont propriétaires d'une voiture. Globalement, 20 % des déplacements se font en transport actif, vélo et marche, et 36% des déplacements des étudiants sont effectués en autobus. On vise augmenter cette proportion pour atteindre 46 %.

Le plan d'action a été rapidement mis en œuvre : une entente a été signée avec Covoiturage.ca et Communauto visant ainsi l'autopartage.

Afin de rejoindre l'objectif relié au transport collectif, le Cégep Garneau a déployé une mesure originale et prometteuse : tous les nouveaux étudiants à l'enseignement régulier, inscrits à temps plein au Cégep Garneau, peuvent se prévaloir du laissez-passer du RTC qui leur permettra d'essayer, et d'adopter, le transport en commun : le mois de septembre leur est offert gratuitement! Les étudiants qui commencent leurs études à la session d'hiver auront le même privilège, ceci pour le mois de février. Les différentes sociétés de transport ont rapidement accepté une collaboration porteuse d'avenir : les étudiants en périphérie ont maintenant aussi accès à la gratuité ou à une diminution de coût équivalente.

Le *laissez-passer institutionnel* s'est réalisé avec la collaboration des partenaires internes : la Coop, l'Association générale étudiante, la Fondation, l'Association des parents, et s'adresse ainsi à près de 3 000 étudiants nouvellement inscrits à l'enseignement régulier chaque année.

Enfin, on a dressé les bases de ce qui deviendra l'exceptionnelle *Zone vélo*, à la prochaine rentrée d'automne.

ASPIRATION FAÇONNER UN MILIEU DE SAVOIRS, DE RECHERCHE ET D'ÉRUDITION

Un cégep constitue la première étape de l'enseignement supérieur québécois. Accès privilégié aux études universitaires, lieu unique de formation technique avant d'accéder au marché du travail, il a aussi comme rôle de former des citoyens engagés, conscients des dynamiques sociales et humaines, et qui peuvent contribuer au développement et au progrès du Québec et de la société mondiale.

La mondialisation des économies, la révolution technologique, l'omniprésence des médias sociaux, l'accélération des communications, sans compter les difficultés entourant la santé des finances publiques et celles relatives aux différentes réformes pédagogiques, sont autant de facteurs qui ne sont pas sans impacts sur la mission des cégeps et la façon d'enseigner. Les cégeps doivent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux mouvements rapides et aux tendances fortes qui traversent la société et qui influencent les comportements humains.

Le nombre et la complexité des changements confrontent les cégeps à un enjeu de taille : celui de maintenir une cohésion et un équilibre entre leur mission d'enseignement supérieur et leur volonté d'être de leur temps, voire à l'avant-garde.

Le Cégep Garneau est à la fois un lieu de savoirs enrichissants et utiles. Il est une étape charnière de préparation à l'exercice de la citoyenneté, un milieu empreint de culture francophone et un moteur essentiel au dynamisme de l'économie du savoir de sa région et du monde. Ce qui définit le Cégep en fait ainsi son principal défi. Et pour relever ce défi avec brio, il doit insuffler au sein de son organisation une forte synergie entre son personnel et demeurer mobilisé par la réussite éducative. Il lui faut aussi fortifier ses piliers que sont l'acquisition, la transmission, le développement et la valorisation des savoirs sur lesquels repose la richesse de ses programmes d'études et l'expertise de son personnel.

Depuis une quinzaine d'années, le Cégep a mis en place plusieurs mesures et stratégies pour soutenir la réussite étudiante, et il a offert de multiples activités favorisant l'engagement des étudiants dans leur projet d'études. Il a aussi encouragé les étudiants à découvrir, à connaître et à comprendre le monde par la réalisation de nombreux projets de mobilité étudiante. Il entend poursuivre dans cette veine. Il souhaite par ailleurs améliorer la concertation entre toutes les personnes ayant pour rôle de fournir une aide appropriée et un encadrement scolaire adéquat afin de favoriser la réussite scolaire et le succès des étudiants.

Son statut d'établissement d'enseignement supérieur lui confère également la responsabilité de stimuler la recherche et l'innovation. Soutenir les professeurs qui souhaitent faire de la recherche, fondamentale ou appliquée, intégrer les étudiants dans les activités de recherche, tisser davantage de liens entre les chercheurs collégiaux et les chercheurs universitaires constituent d'autres défis d'un milieu où se côtoient les savoirs et l'érudition. Au cours des prochaines années, le Cégep est appelé à renforcer son appartenance à l'enseignement supérieur en se démarquant par l'envergure de ses activités, de ses projets de recherche et de ses innovations.

DÉFI NOUS OFFRONS UN ENSEIGNEMENT RIGoureux ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ENRICHISSANTS

ENGAGEMENT

Doter certains programmes préuniversitaires et techniques d'une session d'études ou de cours à l'international

Au Cégep Garneau, l'internationalisation de la formation prend plusieurs formes. Les stages et séjours à travers le monde sont nombreux et variés, et deux programmes préuniversitaires, *Arts, lettres et communication* ainsi que *Sciences humaines*, offrent la possibilité aux étudiants de réaliser une session complète d'études à l'étranger.

Cette voie a été explorée cette fois dans l'objectif d'inclure l'offre d'une session d'études à l'étranger dans le cadre du *Baccalauréat international*, programme qui comprend une double diplomation, puisque le DEC est reconnu par l'Organisation du baccalauréat international (OBI) à Genève. Les démarches, notamment en Grande-Bretagne, ont été infructueuses : la grille de cours, très particulière, est demeurée inconciliable. Ce programme offre de nombreuses possibilités aux étudiants pour explorer le monde et sa culture : ce sera cette voie qu'on continuera donc de privilégier.

DÉFI

NOUS SERONS ENGAGÉS DANS LA VALORISATION ET LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, INTELLECTUEL ET SCIENTIFIQUE DE NOTRE MILIEU

ENGAGEMENTS

Créer l'Espace du français, véritable centre d'animation linguistique, littéraire et culturel

L'Espace du français est un immense projet qui se réalise en différentes phases. On a procédé cette année à l'ouverture de l'Agora, amphithéâtre d'une centaine de places, et on a élaboré les plans pour l'aménagement de l'Apostrophe et de la Table ronde. Le Centre d'aide en français s'est installé dans des locaux temporaires avant de prendre sa nouvelle vocation.

Réinventer la bibliothèque

Réinventer la bibliothèque : le projet est devenu réel, alors que la construction commençait à la fin de mai dernier et que la bibliothèque fermait pour la période estivale. Elle retrouvait des locaux temporaires pour la session d'automne 2016. Ce projet de 5 millions de dollars, mené de main de maître, a été suivi de près par l'ensemble de la communauté. Les deux étages de la bibliothèque, d'une superficie de 40 000 pieds carrés, ont été rasés pour faire place à la lumière et au modernisme. Sous le signe de la nordicité, le concept a réussi à combler les attentes : l'inauguration, en janvier, a permis de constater comment on pouvait transformer radicalement un lieu!

Le nouvel aménagement s'appuie sur un plan de développement, lequel se réalise en cinq axes :

- Une bibliothèque virtuelle de pointe
- Une collection diversifiée, accessible, mise en valeur
- La promotion des arts, des lettres, de la culture
- Des espaces physiques inspirants, accueillants
- Des lieux de travail, de réflexion, de lecture, d'échange des savoirs
- Un personnel qualifié et mobilisé

Le financement est assuré en large partie par la Fondation du Cégep qui en a fait une cible d'envergure à laquelle tous les membres de la communauté ont adhéré.



Plate-forme de recherche au Centre de démonstration en sciences physiques (CDSP)

La recherche et l'innovation sont intégrées à la mission du Centre de démonstration en sciences physiques : d'une part, en concevant des interactifs originaux en réponse aux besoins du milieu et, d'autre part, en constituant un terrain de recherche pratique en médiation scientifique.

Le CDSP est, entre autres, engagé dans des activités de développement avec des professeurs de l'Université Laval. Par la réalisation de projets de collaboration université-collège (PCUC), il a créé des liens étroits avec l'équipe de la *Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable* (CLES-DD). Par ailleurs, le CDSP est associé au *Réseau de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires* (Réseau PÉRISCOPE) à titre de partenaire du collégial, une initiative du Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES). Enfin, il contribue au Chantier pour l'amélioration des pratiques en éducation scientifique au Québec mené par le *Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec* (CTREQ), avec qui il collabore comme partenaire de recherche.

En 2017, on s'est doté d'un document d'orientation précisant les assises et les axes de développement de la recherche au CDSP.

Le Bureau de la recherche et de l'innovation

Le *Bureau de la recherche et de l'innovation* a été implanté : intégré au *Centre de développement institutionnel*, il a pour mission d'assurer le maintien et le développement de la recherche au sein de l'institution. Il favorise la recherche et valorise les projets de même que les artisans de la recherche. Le Bureau veille à la conduite responsable de la recherche et soutient les opérations du Comité d'éthique à la recherche dont les premiers membres ont été désignés par le Conseil d'administration à la fin de la session d'hiver.

DÉFI NOUS SERONS MOBILISÉS POUR LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

ENGAGEMENTS

Guichet unique des services, des ressources et des mesures d'aide et de soutien à la réussite

Cet objectif s'est concrétisé par la mise en place du site centralisant toute l'information scolaire et pédagogique s'adressant aux étudiants. Le site Intranet, disponible sur le Portail, permet aux étudiants de repérer facilement les ressources d'aide, à la Zone conseil ou aux Services aux étudiants, identifie les sources d'information, les règles, les nouvelles et les événements. Cet outil, mis à jour régulièrement, est appelé à se développer selon les besoins de la communauté.

En parallèle, on a développé le site Intranet s'adressant au personnel et répondant à des besoins similaires d'information et de documentation.

Mettre en place des mécanismes souples et adaptés aux réalités particulières des étudiants

Plan d'action pour l'accueil des étudiants internationaux : on a élaboré et diffusé le *Guide à l'intention des étudiants internationaux* et mis en place une série de mesures facilitant leur intégration.

Création et diffusion de la boîte à outils pédagogiques : la *Boîte à outils des professeurs* constitue une réponse aux besoins énoncés par les professeurs du Cégep afin d'être mieux outillés à l'égard de la réussite des étudiants en situation de handicap émergents (troubles d'apprentissage, du déficit de l'attention, de santé mentale, etc.).

Le réseau sans fil du Cégep : complété!

On a procédé à la réalisation de la phase 3 de l'actualisation de l'infrastructure du réseau ainsi qu'à la mise à jour du réseau sans fil. L'amélioration du réseau est une préoccupation qui se réalisera par une mise à jour en continu.

ASPIRATION S'ANCRER DANS LA SOCIÉTÉ ET DANS LE MONDE

Dans le cadre de la 4^e *Rentrée économique de Québec*, Québec International, la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et la Chambre de commerce de Lévis ont dévoilé en janvier 2014 les résultats d'une enquête effectuée auprès des dirigeants d'entreprise de la région métropolitaine de Québec. Si les gens d'affaires demeurent optimistes et confiants en l'avenir économique de Québec, le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée représente pour la grande majorité le défi le plus important en matière de ressources humaines. Emploi Québec y faisait écho en affirmant que la croissance prévue de l'emploi au cours des prochaines années concernera surtout des métiers pour lesquels une formation technique est normalement exigée. Enfin, dans *Vision 2025*, lancée en septembre 2013, la Chambre de commerce et d'industrie de Québec identifiait trois enjeux prioritaires : l'entrepreneuriat et l'internationalisation des entreprises, les talents et compétences, et l'attraction et l'accessibilité à la région.

La Formation continue du Cégep Garneau a indéniablement un rôle clé à jouer dans le domaine de la qualification professionnelle des personnes sans emploi ou de celles qui souhaitent améliorer leurs compétences. De plus, dans un contexte de baisse démographique, elle devra contribuer à l'intégration professionnelle des immigrants et leur offrir des formations adéquates et qui tiennent compte de leur réalité culturelle. Enfin, par son offre diversifiée de services, elle constitue un partenaire de choix pour les entreprises de la région de la Capitale-Nationale. Pour celles-ci, l'amélioration des compétences et des habiletés techniques de leur personnel, l'efficacité de leurs services et la qualité de leurs produits constituent une valeur ajoutée pour leur organisation et contribuent au développement et à la vitalité de la région.

Nul doute que la mission du Cégep Garneau doit être de former pour la vie. En conséquence, des changements organisationnels doivent conduire à une plus grande interaction entre l'enseignement régulier et la formation continue. Mettre à profit les connaissances et les expertises détenues de part et d'autre et veiller à ce que l'offre de formation continue intègre dans ses programmes la dimension citoyenne sont le reflet d'une mission qui encourage la continuité des savoirs.

Le Cégep Garneau souhaite être plus présent et plus actif sur la scène internationale. En appui à la politique internationale du Québec et de son plan d'action, dont le troisième axe porte spécifiquement sur l'éducation et le savoir, le Cégep entend accroître sa contribution au développement international et à la coopération internationale. L'affirmation de cette volonté marque son adhésion encore plus forte à la communauté mondiale et son appui aux échanges internationaux et aux ententes interinstitutionnelles. Depuis vingt-cinq ans, Garneau-International constitue un fleuron du Cégep. Récemment, il a modifié sa structure et réorganisé ses ressources pour développer son leadership au sein du réseau et favoriser l'éclosion de nouveaux projets internationaux.

Enfin, le Cégep Garneau aspire à être plus accessible aux membres de sa communauté locale. Il entend partager ses installations culturelles, sportives et physiques, tout comme il souhaite accroître la fréquentation de ses cliniques d'enseignement. Ouvrir plus grandes ses portes à sa communauté ferait du Cégep un membre actif et engagé dans sa communauté et un établissement public significatif.

La formation continue, le développement international et l'accessibilité des installations du Cégep font de lui un acteur engagé dans la société et dans le monde. Les différents partenariats qu'il établit lui permettent non seulement d'assumer sa mission, mais ils sont aussi garants de sa pérennité. Depuis quelques années, le désengagement financier de l'État auprès des cégeps handicape de plus en plus leur fonctionnement, voire leur mission. En fait, au cours des vingt dernières années, les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement auront été largement supérieures aux réinvestissements. Nul ne peut ignorer les effets engendrés, notamment sur les activités, les projets et les services offerts par le Cégep.

Pour lui permettre d'assumer son leadership éducationnel, le Cégep doit assurer sa stabilité financière, tout comme le revendique la Fédération des cégeps auprès de l'État. Pour ce faire, il devra établir des partenariats intéressants et intéressés par la mission et le rôle du Cégep dans la société et dans le monde.

DÉFI NOUS SERONS UN PARTENAIRE ESSENTIEL AU PROGRÈS SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA RÉGION DE QUÉBEC

ENGAGEMENT

Créer un centre d'expertise en développement et évaluation des compétences

L'intégration des nouveaux outils d'évaluation, la révision des modèles élaborés en 2015-2016 ont été confiés à l'École d'entrepreneuriat de Québec, qui endosse le rôle identifié au Plan stratégique comme étant le *Centre d'expertise en développement et évaluation des compétences*. Le modèle révisé est maintenant en vigueur.

L'École d'entrepreneuriat, dont on inaugurerait les nouvelles installations en août, a par ailleurs déployé une nouvelle offre de services rejoignant différentes cibles qui gravitent autour de l'entreprise : les programmes *Relève PME*, *Croissance*, *Démarrage* ont été mis en place afin de répondre aux différentes situations anticipées par l'entrepreneur. Des formations à la carte ou par module s'ajoutent à la gamme de services.



NOS ÉTUDIANTS À L'INTERNATIONAL

255 étudiants ont réalisé un stage international. Voici leurs destinations.

ALLEMAGNE ET ESPAGNE

Arts, lettres et communication, profil Immersion, session d'études à l'étranger 16

BELGIQUE

Sciences sociales, séjour d'études dans le cadre du cours *Enjeux politiques internationaux* 26

CANADA

Baccalauréat international (Ottawa) 17

Tous programmes, séjour d'immersion linguistique (Vancouver) 15

CHILI

Sciences humaines, profil Globe-Trotter, session d'études à l'étranger (Viña del Mar) 9

ÉTATS-UNIS

Baccalauréat international et Sciences humaines (Washington et New York) 45

Techniques de l'informatique, stage professionnel (Silicon Valley) 6

Baccalauréat international, séjour d'études (Philadelphie) 12

FRANCE

Sciences humaines, séjour d'études dans le cadre du cours *DIA à Paris* (Paris) 13

HAÏTI

Soins infirmiers, stage crédité 8

INDONÉSIE

Tous les programmes (Java, Madura et Bali) 9

ITALIE

Philosophie, séjour d'études (Rome) 15

ITALIE ET CROATIE

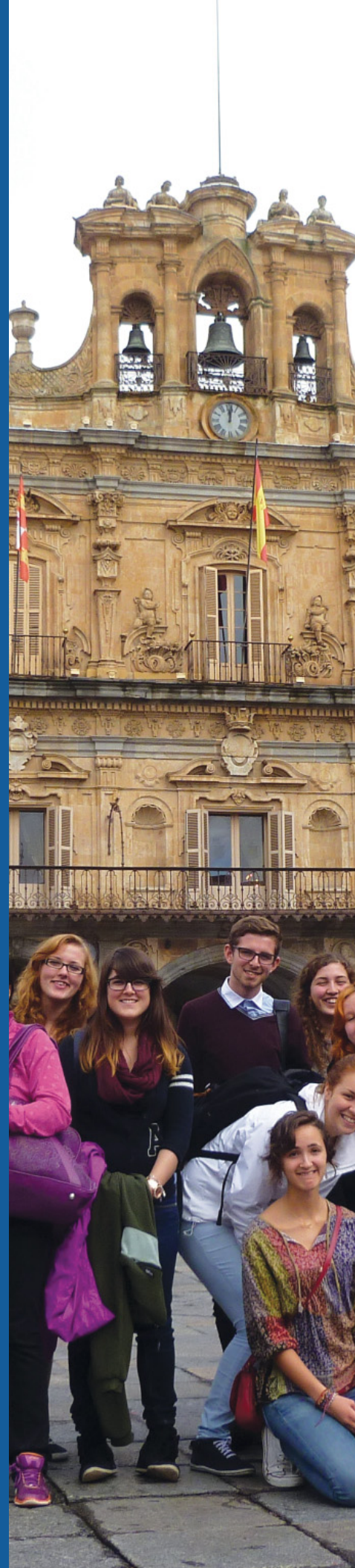
Baccalauréat international, stage culturel (Dubrovnik et Split) 27

PÉROU

Sciences humaines 8

Techniques d'orthèses visuelles, stage humanitaire 6

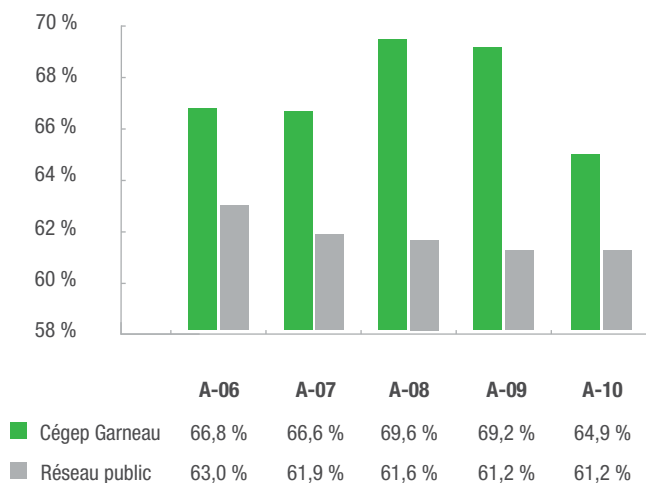
Tous programmes, stage d'immersion culturelle (Pucuto) 23



LA RÉUSSITE

TABLEAU 1

Taux de diplomation deux ans après la durée prévue des étudiants inscrits au collégial
(effectifs provenant du secondaire, tous programmes)

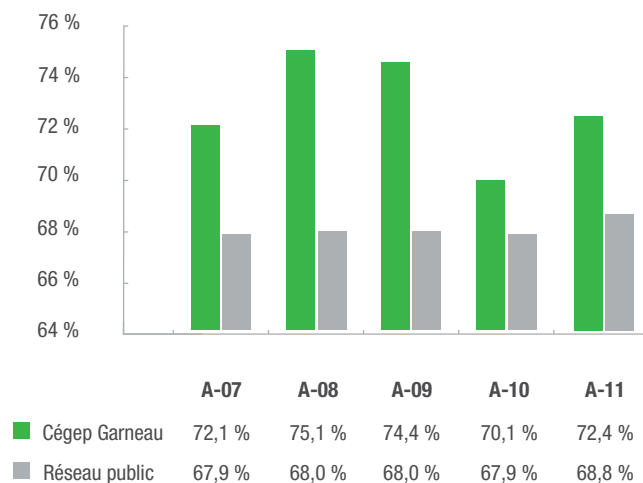


Le taux global de diplomation deux ans après la durée prévue est supérieur à la moyenne du réseau public avec un écart de 3,7 points.

Source : CHESCO, 2016

TABLEAU 2

Taux de diplomation deux ans après la durée prévue des étudiants inscrits au collégial
(effectifs provenant du secondaire inscrits au secteur préuniversitaire)



Le taux de diplomation deux ans après la durée prévue pour les programmes préuniversitaires demeure supérieur à la moyenne du réseau public avec un écart de 3,6 points.

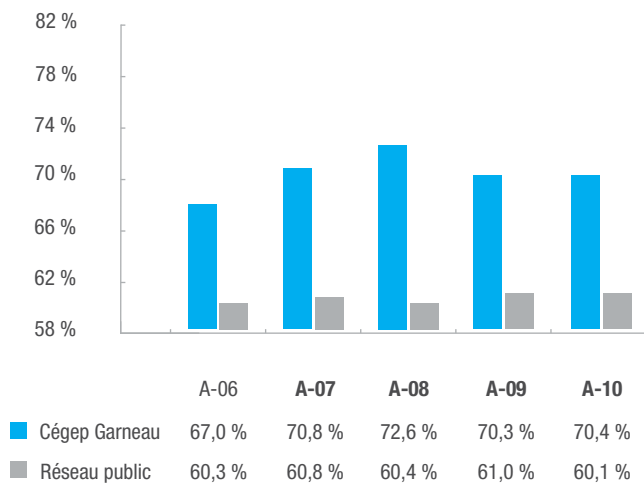
Source : CHESCO, 2016

LA RÉUSSITE

TABLEAU 3

Taux de diplomation deux ans après la durée prévue des étudiants inscrits au collégial

(effectifs provenant du secondaire inscrits au secteur technique)



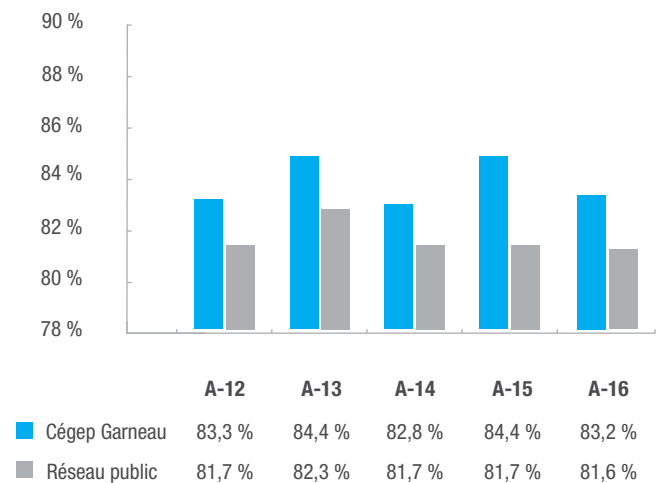
Le taux de diplomation des étudiants du Cégep Garneau inscrits au secteur technique est supérieur à celui du réseau de 10,3 points.

Source : CHESCO, 2016

TABLEAU 4

Taux de réussite des cours de la 1^{re} session

(effectifs provenant du secondaire)

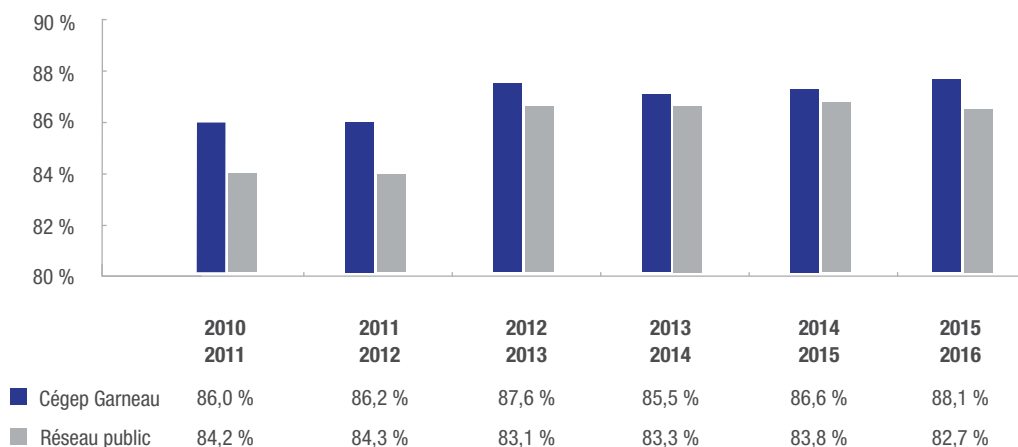


Le taux de réussite en première session au Cégep Garneau est supérieur à celui du réseau collégial public de 1,6 point.

Source : PSEP, 2017

LA RÉUSSITE

ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS



Le Cégep Garneau présente un taux de réussite supérieur de 5,4 % à celui du réseau collégial public pour l'année scolaire 2015-2016.

Source : MEES, 2017

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ÉLANS

- 450 étudiants athlètes
- 19 équipes
- 10 disciplines
- Le taux de réussite des cours : 92 %
- Cégep le plus titré au Québec pour une 6^e année consécutive
- Seul cégep dans le prestigieux classement du Top 10 canadien de l'ACSC
- 3^e Championnat canadien consécutif en soccer féminin D1
- Médaille d'Or canadienne en cross-country féminin
- 6^e Championnat provincial en volleyball féminin D2



LES DIPLÔMÉS

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Secteur préuniversitaire

DEC « sans mention »	125
Sciences de la nature	195
Sciences humaines	277
Arts, lettres et communication	76
Baccalauréat international	74

Total secteur préuniversitaire 747

Secteur technique

Techniques d'hygiène dentaire	45
Techniques de physiothérapie	34
Techniques d'orthèses visuelles	34
Soins infirmiers	136
Techniques policières	48
Techniques d'intervention en délinquance	84
Techniques juridiques	62
Techniques de la documentation	25
Techniques de la logistique du transport	9
Techniques de comptabilité et de gestion	21
Gestion de commerces	68
Techniques de bureautique	37
Techniques de l'informatique	14
Techniques de design d'intérieur	39

Total secteur technique 656

Au total 1 403

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Actualisation en soins infirmiers	17
Agent en support à la gestion des ressources humaines	19
Comptabilité et gestion	24
Courtage immobilier résidentiel	27
Développement Web	10
Gestion des stocks	13
Gestion immobilière	15
Perfectionnement en cyberenquête	17
Prévention des incendies	16
Techniques bureautiques	26

Au total 184



REDDITION DE COMPTES

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Tel que prévu à l'article 20 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*, le Cégep Garneau confirme que les autorisations et les déclarations ont été effectuées conformément aux exigences de la Loi pour la période visée par celle-ci, soit pour les contrats signés entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Les contrats de services de plus de 25 000 \$ signés au cours de cette période

Deux contrats de plus de 25 000 \$ ont été conclus avec une personne physique pour un total de 76 239 \$.

Quatre contrats de services de plus de 25 000 \$ ont été conclus avec des personnes morales, pour un total de 180 312,40 \$, essentiellement liés aux projets de rénovation.

Le niveau d'effectif

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la Loi pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 n'excède pas celui de la période correspondante de 2014. Les effectifs sont présentés par catégories en page 5.



BILAN DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (EESH) ET DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS (EBP)

Direction des affaires étudiantes et communautaires - Services adaptés

Les étudiants des Services adaptés ont reçu les services suivants :

- L'accueil des étudiants en situation de handicap, c'est-à-dire qu'on a rencontré les étudiants, analysé le diagnostic et évalué leurs besoins. Les accommodements pertinents ont été mis en place et on a complété le plan d'intervention. Enfin, un soutien aux professeurs concernés a été assuré.
- Les suivis individualisés des étudiants ont été assurés en visant le développement de leur autonomie. On a soutenu les étudiants pour l'utilisation de logiciels spécialisés, de matériel adapté, de stratégies d'apprentissage. On les a aidés à développer des habiletés sociales, on les a informés des ressources mises à leur disposition par le Cégep selon leurs besoins spécifiques. Enfin, on a tenu les professeurs informés et on a répondu à leurs questions.
- Les étudiants des Services adaptés ont accès à des cubicules répartis dans des locaux (8 à 10 places). On a mis à leur disposition du matériel adapté (casque antibruit, dictionnaire électronique, bouchons, etc.) et on a permis l'accès aux logiciels spécialisés lorsque c'était prévu au plan d'intervention.
- Les intervenants des Services adaptés ont référé des étudiants aux professeurs libérés pour le projet EESH ayant choisi d'offrir de l'accompagnement individualisé.

Nombre d'étudiants inscrits aux Services adaptés :

Session d'automne :	486
Session d'hiver :	447

Direction des études

Dans le cadre de son *Plan de réussite*, la Direction des études a réalisé les projets suivants, s'adressant aux étudiants ayant des besoins particuliers.

- Création d'un comité de travail ayant pour mandat de créer une procédure d'accueil visant à favoriser l'intégration et la réussite des étudiants internationaux.
- Ajout de la catégorie *Sport élite* aux étudiants-athlètes ciblés afin d'ouvrir à plus d'étudiants les possibilités d'adaptation d'horaire et de cheminement scolaire liés à ce profil.
- En collaboration avec les intervenants des Services adaptés, mise en ligne d'une boîte à outils à l'intention des professeurs, dont l'objectif est de les aider à prendre en charge la réussite des étudiants en situation de handicap. La *Boîte à outils* couvre les dimensions du cadre légal (obligations, questions fréquentes, droits et responsabilités, etc.), des services offerts par les Services adaptés (offre de service, passation des examens, présentation des principales situations de handicap, etc.) et des stratégies pédagogiques (stratégies au regard de difficultés, ressources pédagogiques, etc.).
- Mise en place d'un groupe de partage entre professeurs, dont l'un, qui porte sur les moyens de retenir l'attention lors des cours théoriques, qui a permis d'enrichir la *Boîte à outils*. Les autres ont permis de documenter la formule et proposent des groupes de partage répondant mieux aux besoins des professeurs.
- Les professeurs ayant une libération ont, de plus, organisé à l'intention des professeurs et des professionnels une formation dispensée par l'AQPC. Celle-ci traitait des moyens pédagogiques de prise en charge de la réussite des étudiants en situation de handicap.

Pour la question de l'accessibilité au collégial des personnes en situation de handicap, le Cégep a libéré 26 professeurs, pour une allocation totale de 4,08 ETC, qui ont travaillé sur des projets qui s'expriment en six formules distinctes :

- Formation générale : 90 minutes par semaine, encadrement personnalisé par l'une et l'autre des disciplines de la formation générale (anglais, session d'hiver seulement).
- Mathématiques : 200 minutes par semaine (2 x 100), aide personnalisée.
- Diverses disciplines : collecte de données (étudiants-professeurs) et encadrement individualisé.
- Techniques auxiliaires de la justice : formation auprès des professeurs, travail collectif sur les stratégies pédagogiques et leurs impacts.
- Arts plastiques : horaire des ateliers de la formation générale distribué aux étudiants, liste de stratégies pédagogiques à privilégier distribuée aux professeurs, ateliers de création offerts aux étudiants, techniques de respiration et de méditation en début de cours (1 à 5 minutes) pour favoriser la concentration.
- Histoire de l'art : adaptation de l'ensemble de la pédagogie d'un cours (approche inclusive).

Nombre d'étudiants atteints par ces projets :

Directement
(encadrement et ateliers) : 86
Indirectement (en cours) : 100



LES ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS DES RÉSULTATS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT PAR CENTRE DE RESPONSABILITÉS

(en milliers de dollars)

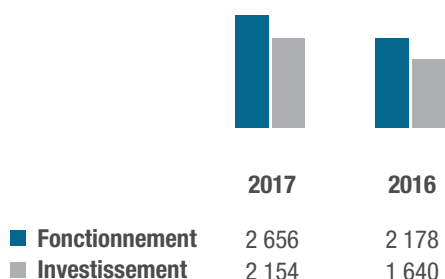
Exercice terminé le 30 juin 2017		Enseignement régulier		Formation continue		Cours d'été, services auxiliaires et autres affectations		Total	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Revenus	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	51 030	49 548	2 224	1 660	128	111	53 382	51 319
	Droits d'inscription et de scolarité	2 411	2 360	202	280	67	59	2 680	2 699
	Autres	3 719	3 316	1 166	720	1 970	1 872	6 855	5 908
	Ajustement du MEES à la suite de l'analyse du rapport financier de l'année antérieure	246	41	(26)	9	-	-	220	50
	Total des revenus	57 406	55 265	3 566	2 669	2 165	2 042	63 137	59 976
Charges	Salaires et avantages sociaux	47 649	47 022	2 266	2 050	411	356	50 326	49 428
	Coûts de convention	1 919	1 522	-	-	-	-	1 919	1 522
	Communications et information	716	826	160	206	19	18	895	1 050
	Fournitures et matériel	2 163	2 082	84	94	75	71	2 322	2 247
	Services, honoraires et contrats	4 382	4 380	510	650	402	336	5 294	5 366
	Autres	723	617	409	155	194	372	1 326	1 144
	Total des charges	57 552	56 449	3 429	3 155	1 101	1 153	62 082	60 757
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges		(146)	(1 184)	137	(486)	1 064	889	1 055	(781)



ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en milliers de dollars)

Au 30 juin 2017		Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actifs	Actifs à court terme						
	Encaisse	10 129	10 907	614	3 021	10 743	13 928
	Débiteurs	1 771	3 646	96	78	1 867	3 724
	Intérêts courus à recevoir	9	-	-	-	9	-
	Subvention à recevoir	-	-	375	349	375	349
	Avances Interfonds	3 237	150	-	-	3 237	150
	Frais payés d'avance	387	301	-	31	387	332
	Actifs à long terme						
	Immobilisations	-	-	53 398	54 900	58 398	54 900
	Immobilisations en cours	-	-	459	641	459	641
	Subvention à recevoir	543	842	12 421	11 710	12 964	12 552
	Autres actifs à long terme	-	-	146	167	146	167
	Total Actif	16 076	15 846	72 509	70 897	88 585	86 743
Passif	Passif à court terme						
	Emprunts bancaires financés par le MEES	-	-	-	5 996	-	5 996
	Créditeurs et charges à payer	9 614	9 496	756	636	10 370	10 132
	Intérêts courus	-	-	257	193	257	193
	Avances Interfonds	-	-	3 237	150	3 237	150
	Revenus reportés	3 684	4 062	-	-	3 684	4 062
	Provision pour perfectionnement	122	110	-	-	122	110
	Billet à payer	-	-	(1 150)	(1 150)	(1 150)	(1 150)
	Tranche à court terme de la dette à long terme	-	-	4 965	3 801	4 965	3 801
	Passif à long terme						
	Revenus reportés	-	-	9 010	8 569	9 010	8 569
	Emprunts à long terme financés par le MEES	-	-	45 636	44 814	45 636	44 814
	Emprunts à long terme autofinancés	-	-	6 494	5 098	6 494	5 098
Billet à payer, sans modalités de remboursement	-	-	1 150	1 150	1 150	1 150	
Soldes de fonds	2 656	2 178	2 154	1 640	4 810	3 818	
Total du passif et du solde de fonds	16 076	15 846	72 509	70 897	88 585	86 743	

SOLDE DES FONDS (en milliers de dollars)



LES INSTANCES AU 30 JUIN 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres d'office

Directrice générale

Denise Trudeau

Direction des études

Paulette Dupuis

Nommés par la Ministre

Milieu des commissions scolaires

Jean-Philippe Caron

Milieu universitaire

Caroline Senécal

Milieu socio-économique et des entreprises

Yannick Lupien

Chantale Dugas

Conseil régional des partenaires du marché du travail

Vacant

Entreprises de la région

Andrée Pelletier, présidente

Pierre Cassivi

Nommés par le Conseil

Diplômés du Cégep

Victoria Ouedraogo

David Fiset McGrath

Nommés par leurs pairs

Étudiants

Jonathan Demers

Félicia St-Arnault

Parents d'étudiant

Stéphane Dumont

Hugo Lépine, vice-président

Membre du personnel de soutien

Marc Dubé

Membre du personnel professionnel

Annie Mercier

Professeurs

Julie Martineau

Dominique Bélanger

COMMISSION DES ÉTUDES

Directrice des études et Présidente de la Commission des études

Paulette Dupuis

Coordonnatrices de département

Nathalie Robitaille

Karine Lacourse

Anne Samson

Responsables de programme conduisant au DEC

Myriam Bouchard

Jean-Philippe Boucher

Mylène Lepage

Professeurs

Gabriel Bouchard

Nathalie Morency

François-C. Robidoux

Guillaume Vachon-Beaudoin

Membre du personnel de soutien

Bianca Fortin

Membres du personnel cadre

Richard Raymond

Jean-Yves Tremblay

Membres du personnel professionnel

Frédéric Gagnon

Annie Mercier

Étudiants

Hannah Morand

Gabrielle Poirier

Président d'assemblée

Benoît Dancause

COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE (CÉR)

Personnes ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du Comité d'éthique à la recherche

Alain Thivierge

Yasmina Hadj-Sahraoui

Personne ayant des connaissances suffisantes en éthique

Maxime Van de Putte

Personnes ayant des connaissances suffisantes en droit

Benoît Dancause

Nathalie Giguère

Personne provenant de la collectivité et n'ayant aucun lien d'emploi

Dominique Cliche

Martine Noreau



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du *Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie*. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Définitions

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du conseil d'administration du Cégep;
- administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux professeurs, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Cégep : le Cégep Garneau;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public, notamment la communauté collégiale, dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du cégep, et
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujéti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;

- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, à la fin de son mandat d'administrateur :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

Et, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, il ne doit pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le Conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêt pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

- la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil d'administration;
- la situation où un administration a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;
- la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de Cégep;
- la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les 30 jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaires avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la salle du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale.

8. Conseiller en déontologie

Le secrétaire général ou toute autre personne nommée par le Conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie.

Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du Cégep le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

9. Conseil de discipline

9.1 Le Conseil d'administration nomme les membres du Conseil de discipline.

9.2 Le conseiller en déontologie saisit le Conseil de discipline de toute plainte ou de toute autre

situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.3 Le Conseil de discipline décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.4 Le Conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au Conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.5 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

9.6 Le Conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.7 Le Conseil de discipline fait rapport au Conseil d'administration du cas traité et du suivi.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie en février 1998. Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie et est chargé de publier dans le rapport annuel le nombre de cas traité et leur suivi, les manquements et sanctions. Il n'y a eu aucune plainte ou autre situation d'irrégularité en vertu du Code au cours de l'année 2016-2017.



Sylvie Fortin
Secrétaire générale